



Le 18 mars 2016

Note

relative à l'argumentation de la Taxe d'Aménagement

Zones AUX et 2 AUH

Ces zones doivent faire l'objet d'un projet de construction d'environ 154 logements dont 54 logements sociaux.

Pour accueillir les habitants de ces nouvelles habitations et les enfants, il va être nécessaire d'agrandir l'école existante. Il apparaît que 4 classes nouvelles au minimum seront nécessaires ainsi qu'un agrandissement de la cantine. Il est raisonnable d'envisager un coût total de 1 500 000 €.

Concernant la réalisation du parc naturel, celui-ci sera inclus dans le programme d'aménagement afin de pouvoir le préserver au maximum. Un aménagement sera donc nécessaire (drainage, plants...), un coût de 200 000 € minimum est envisagé.

Si nous restons sur ces estimations internes, la TA envisagé ne couvre pas la totalité du projet d'aménagement.

Ces coûts vous sont donnés à titre indicatif. En effet, nous sommes en train de travailler sur le projet.